

Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles

JEUDI 8 MARS 2018

Télécom ParisTech, 46 rue Barrault, 75013 Paris
Amphithéâtre Estaunié à 17h

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

SUIVIE D'UNE TABLE RONDE

avec



Laurent Michrier
Vice-Président Stratégie &
Innovation, Bureau Veritas



Etienne Drouard
Avocat associé
X&L Gales



Sophie Marbonne
Directrice de la conformité
CNIL



Eric Lachaud
Docteur en droit et
technologie, TILT, Université
de Tilburg, Pays-Bas



Franck Labeugle
Directeur Général
AFNOR Certification



www.informations-personnelles.org



@cvplp



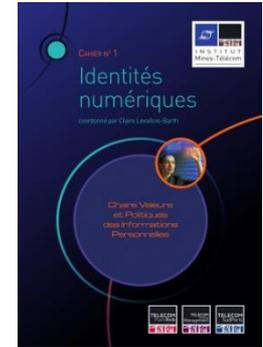
Identités numériques

Gestion des informations personnelles

Contributions et traces

Informations personnelles dans l'Internet
des objets

Politiques des informations personnelles



Identités numériques

Gestion des informations personnelles

Contributions et traces

Informations personnelles dans
l'Internet des objets

Politiques des informations
personnelles





Claire Levallois-Barth

Maître de conférences en droit
Coordinatrice de la Chaire



Patrick Waelbroeck

Professeur en sciences
économiques



Maryline Laurent

Professeur en sciences de
l'informatique



Armen Katchatourov

Ingénieur et docteur en
philosophie





Illustration de couverture : « La Confiance », pastel de Thierry Citron (www.thierrycitron.fr)

Côté entreprise

- ▶ Difficile de rassurer l'utilisateur en prouvant sa « bonne foi » via des garanties compréhensibles du grand public

Côté citoyen

- ▶ (Quasi) absence de signes de confiance pour choisir une prestation ou un service
- ▶ Enquête Chaire VPIP Médiamétrie juin 2017 : 76% des internautes estiment que la présence d'un label de protection des données aurait une influence sur leurs habitudes de navigation

Mais qu'est-ce que la confiance ?

Absence de définition législative

A l'égard d'une personne : protéger la partie faible et sanctionner

- ▶ Croyance en la bonne foi, loyauté, sincérité et fidélité d'autrui
- ▶ Action de se fier à autrui : désignation d'une personne de confiance par le patient

A l'égard des entreprises : réguler le marché, produire une expérience « rassurante », voire pallier l'insuffisante construction du lien social

Reconsidérer la manière dont le droit met en œuvre la confiance

- ▶ Orienter les comportements dans le cadre du marché en impliquant l'ensemble des acteurs
- ▶ Un flexible droit « *qui invite plus qu'il ne contraint, qui propose plus qu'il n'impose, qui dirige plus qu'il ne force* »

Le droit souple, relais du droit dur

Plus de 97 labels répertoriés, dont 75 en Europe (cf chapitre 5)

- ▶ Qui se multiplient dans des secteurs multiples et variés
- ▶ Principalement : processus et produits même si aussi services, formation, audit ...

Pourquoi ?

- ▶ Les labels visant à prouver la conformité : implémentation du cadre réglementaire et au-delà (chapitre 6)
- ▶ Les labels visant à susciter la crédibilité : des pratiques existantes vers l'amélioration de qualité (cf chapitre 7)



RGPD : le label, un outil facultatif qui s'inscrit dans une logique de démonstration de la conformité en B2C et B2B

Faut-il réguler le marché de la certification des données personnelles? Si oui, comment ?

Les enjeux économiques de la confiance

Un problème d'asymétrie d'information qui peut bloquer un marché (cf chapitre 3)

Les deux piliers de la confiance

- ▶ La maîtrise du risque au niveau de la transaction entre un individu et une entreprise
- ▶ La maîtrise du risque au niveau institutionnel

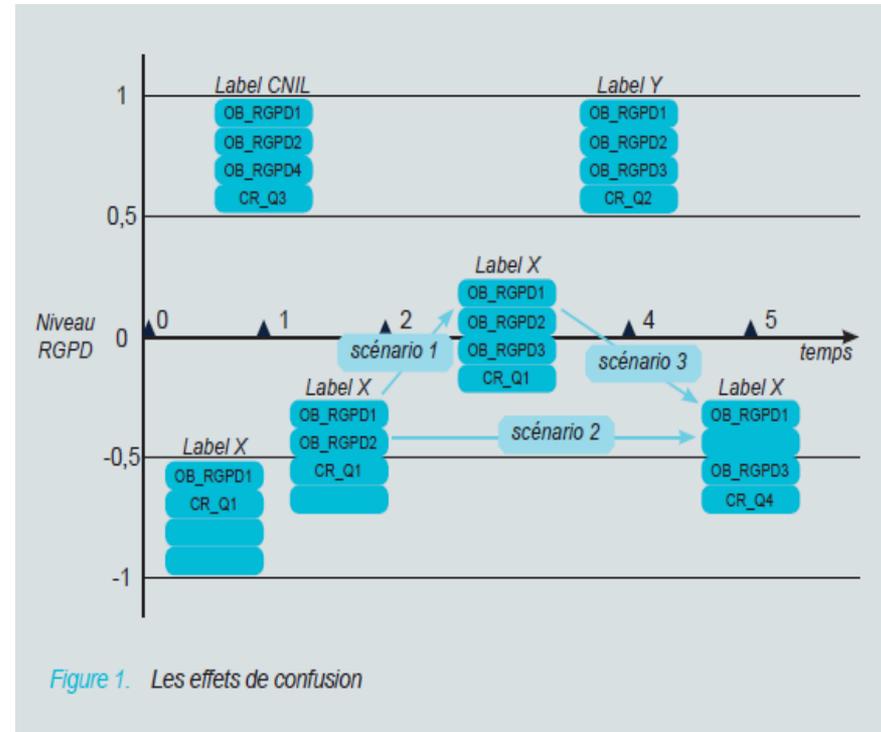
? Fiabilité des recours en cas problème

La confiance entraîne une plus forte implication du consommateur

- ▶ Cf étude avec Médiamétrie (cf chapitre 10)
- ▶ Un impact significatif du label sur les prix et les quantités (cf cas pratiques chapitre 9)

Des questions encore en suspens

- ▶ Une manipulation possible du signal (cf schéma p. 127 et chapitre 9)
- ▶ Un problème de *business model* pérenne



Assurer la confiance implique de diminuer autant que possible les risques (cf chapitre 4)

Comment qualifier le risque ?

- ▶ Certification par une autorité avec différents niveaux de qualification
- ▶ Etablissement d'un score sur la base d'un volume massif d'informations

Dans quelle mesure la technologie peut-elle susciter la confiance ? (ou pas)

Objet	Désignation	Référentiel	Nombre de qualifications	Durée d'attribution
Produits	Qualification élémentaire	ANSSI	Plus de 70	Sans limitation pour une version précise
	Qualification standard	Critères communs EAL3+	Plus de 30	6 mois
	Qualification renforcée	Critères communs EAL4+	Plus de 70	
Prestataires de services de confiance	SecNum Cloud	ANSSI <i>cf. cahier n°1 de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles, sur les Identités numériques</i>	0	3 ans maximum
	PSCE		Plus de 240	
	PRIS		0	
	PDIS		0	
	PASSI		28	
	PSHE		Plus de 240	

Tableau 1. Qualifications de sécurité délivrées par l'ANSSI pour les produits et prestataires de services de confiance

SecNumCloud: prestataire de service d'informatique en nuage; PSCE: prestataire de service de certification électronique; PRIS: prestataire de réponse aux incidents de sécurité; PDIS: prestataire de détection d'incidents de sécurité; PASSI: prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information; PSHE: prestataire de service d'horodatage électronique

Qu'est qu'une Blockchain ? (Cf chapitre 11)

- ▶ Un « gros » livre de comptes accessibles et auditables (transactions, gouvernance)

Éléments de confiance

- ▶ Architecture décentralisée et neutralité de la gouvernance s'appuyant sur le principe de consensus
- ▶ Transparence des algorithmes offrant une meilleure auditabilité
- ▶ Technologies sous-jacentes « sûres »
 - Une chaîne rigide et inaltérable
 - Authenticité des transactions (protégées par pseudonyme)
 - Un niveau de sécurité adaptatif

Éléments de questionnement

- ▶ Attaque des 51%
- ▶ Risque de *hard fork*
- ▶ Rétention de transaction
- ▶ Blanchiment d'argent
- ▶ Erreurs de programmation

- ▶ « Confiance » : différents mécanismes de réduction d'incertitude (N. Luhmann, 1988)
 - *Confidence* = *confiance assurée* = aspect « système », temporalité longue
 - *Trust* = *confiance décidée* = attitude face à un risque
 - 3 lignes de partage : temporalité, rationalité/risque, rétroaction

- ▶ Le numérique accentue la prévalence du « *trust* »
 - Rationalité / calcul du risque
 - Prévalence de la notion du risque et des mécanismes de légitimations associés
 - Exemple : calcul automatisé vs. débat entre parties prenantes

 - Boucle de rétroaction qui guide le comportement
 - Accent sur la bonne ou mauvaise décision que je prends par moi-même et dont les conséquences me sont imputables et vont guider mon comportement futur
 - « Responsabilisation » de l'utilisateur
 - Injonction à l'utilisation d'un service : « faites ce qu'on considère comme bien pour vous »
 - Exemple : l'individu est responsable de son propre bien-être et de l'utilisation de tel ou tel service de « santé connectée »

→ Articulation paradoxale entre l'individualisme croissant et la régulation croissante

- ▶ La confiance change de fonction : du lien social vers la régulation des comportements
- ▶ *Trust by design (protocoles techniques) et Confiance distribuée (systèmes de recommandations / organisationnels)*
 - L'accent sur le trust et la gestion du risque
 - La délégation d'évaluation de ce qui est digne ou pas de la confiance
 - L'individu-utilisateur cantonné dans toujours plus de choix présélectionnés par les instances extérieures
 - Automatisation de la confiance
- ▶ Comment faire en sorte que les processus de légitimation des acteurs ne décrochent pas des processus sociaux ? Quelle implication des utilisateurs dans ces processus ? Consommateurs ou citoyens ?
- ▶ S'il faut « redonner » de la confiance, quelles conditions pour un nouveau équilibre entre *confidence* et *trust* ?

“[People] will not save and invest if they lack trust; they will feel alienated if they lack confidence.” (Niklas Luhmann, 1988)

Notre ouvrage interroge ces tendances

- ▶ Quelle place pour la régulation par le droit ?
 - Faut-il multiplier les « signes extérieurs » ?
 - Pour renforcer *trust* ou *confidence* ?

- ▶ Quelle mécanismes économiques à l'œuvre dans les échanges impliquant la confiance ?

- ▶ Quelle place pour les mécanismes de notation et/ou de décentralisation au niveau des procédures techniques ?



Mark Hunyadi

Directeur du Centre Europé
Professeur en philosophie
Université catholique de Louvain

LES LABELS, « SIGNES DE CONFIANCE »?

Par Mark Hunyadi,
Université catholique de Louvain, Directeur du Centre
Europé

www.markhunyadi.be

1. Introduction

- Disproportion entre l'importance réelle accordée à la confiance et son traitement théorique
 - *John Rawls (1921-2002), Jürgen Habermas (1929), Thomas Hobbes (1588-1679)*
- Confiance = point aveugle des théories sociales

2. Les théories cognitivistes de la confiance

- Exception: Niklas Luhmann (1927-1998): *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale* (Paris, Economica, 2006)
 - *Confidence/ trust/ familiarité*
 - *Leur clef d'intelligibilité (cognitivist et instrumentaliste): le rapport entre l'action et le calcul de risque*
 - *La confiance est une forme de savoir, résultat d'un calcul prévisionnel*
 - = **théorie cognitiviste de la confiance**
 - → *appréhendé sous la catégorie de l'assurance: « Appartenant à la même famille des autoassurances, la familiarité, la confiance assurée [confidence] et la confiance décidée [trust] semblent dépendre l'une de l'autre et être, en même temps, interchangeables jusqu'à un certain point »*
 - *« Comme on l'a rappelé, la confiance décidée est une attitude qui permet de prendre des décisions comportant un élément de risque »*
- Ma thèse: **la confiance n'est pas le calcul**
- Par anticipation: avoir confiance = agir, donc parier sur des attentes de comportement qui en retour orientent notre action.

www.markhunyadi.be

3. Définition de la confiance

- Exemple de coordination sociale : la circulation routière
 - Basée sur les *attentes de comportement* des usagers
 - = présupposition que les autres vont se comporter d'une certaine manière
 - Mais ce n'est pas une attente passive: oriente notre comportement
 - Coordination ≠ adaptation
 - Présupposition contrefactuelle
- On n'émet pas des hypothèses, on s'engage dans un pari ; enjeu non pas cognitif, mais pratique
 - Émettre une conjecture = position de l'assureur qui calcule des risques
 - La confiance n'est pas la compensation d'un défaut de connaissance
- Id. pour Georg Simmel (1858-1918): la confiance comme « un état intermédiaire entre le savoir et le non-savoir sur autrui »
- Confiance : *pari sur les attentes de comportement qu'un acteur nourrit à l'égard d'autrui*
- + confiances entremêlées, résillées
- → pari ponctuel ou continué

www.markhunyadi.be

4. La confiance et ce qui la motive (ou pas)

- Différence entre la confiance et ce qui incite à confiance (= motivation)
 - *Motivations de nature très différente, des plus routiniers aux plus objectivement risqués, en passant par toutes les attitudes affectives*
 - *Politique de labels = politique de motivation à la confiance*
 - *Labels = signes de fiabilité (ex: informatique, économie)*
- La fiabilité des labels → système de confiance en cascade, régression à l'infini
- → confiance = lien social élémentaire, **irréductible** à tout autre
 - *Non contractualisable : le contrat suppose lui-même la confiance*
- Hobbes: « celui qui est tenu par un pacte est l'objet d'une *confiance* (car la *confiance est le seul lien des pactes*) »
 - *Irréductible aux forces galiléennes de départ!*
 - *La confiance comme ciment social*
 - *Ouverture aux autres matérialisée par les attentes de comportement*
 - ***Sans attentes de comportement, pas d'agir social***
- Réfutation de toute forme d'individualisme (cf. Aristote)

www.markhunyadi.be

5. La confiance dans le contexte de la société numérique

- Interactions humaines de plus en plus médiatisées par des dispositifs techniques préformatés
 - *Personnes* → *profils*
 - **Réification** et auto-réification (voir *Black Mirror*, *Nosedive (S3,E1)*)
- Les labels participent à leur manière à ce mouvement d'emprise de l'évaluation
- → société assurancielle
- Contourne la confiance
 - *On ne s'adresse pas à autrui comme à une personne digne de confiance*
 - *Garantie d'utilité*
- Cf. « La gouvernance par les nombres » (Alain Supiot)
- Automatisation du passage à la confiance (Tripadvisor)
- Point de vue critique: **comment on s'adresse à l'autre**
 - *Élever en dignité/ Rabaisser à l'utilité*

www.markhunyadi.be

L'impact des labels sur la gestion des données personnelles

Un référentiel

- ▶ Obligations légales, recommandation de l'autorité de contrôle
- ▶ Normes internationales : ex. ISO 27001 système de management de la sécurité de l'information
- ▶ Instruments d'auto-régulation (codes éthique, de conduite, déontologiques élaborés par des associations ou des entités privées ...)

Une procédure d'évaluation

- ▶ Autodéclaration, audit sur pièces, audit sur site

Une attestation de conformité

Délivrée par l'évaluateur ou le certificateur

Une transparence

- ▶ Logos, rapports de certification ...

Des contrôles, recours et sanctions

Des labels délivrés par une autorité publique ou une entité privée

- ▶ Référentiels approuvés par l'Autorité de Contrôle Nationale (ACN) ou le Comité Européen de Protection des Données (CEPD)

Des organismes de certification privés devant être agréés

- ▶ Par l'ACN ou l'organisme national d'accréditation (Comité Français d'Accréditation – COFRAC) sur des critères approuvés par l'ACN ou le CEPD

L'harmonisation des schémas de certification

- ▶ Exemple du marquage CE

L'harmonisation du référentiel

- ▶ Via les autorités de contrôle ? Le mandat confié par la Commission européenne au CEN-CENELEC ?
- ▶ Quel niveau de protection ? Dans quels domaines ?

L'impact des labels sur la gestion des données personnelles



Franck Lebeugle

Directeur Général
AFNOR Certification



Sophie Nerbonne

Directrice de la conformité
CNIL



Laurent Midrier

Vice-Président Stratégie &
Innovation, Bureau Veritas



Eric Lachaud

Doctorant en droit et
technologie, TILT, Université
de Tilburg, Pays-Bas